### homme et femme, Il les créa. Le genre en questions ? (18 décembre 2012 )



Enquête

Quels événements avez-vous vécus, quels choix avez-vous faits… où le fait d’être homme (resp. femme) a été déterminant ?

Être homme ou être femme, cela vient-il d’une détermination naturelle, biologique…, d’un conditionnement éducatif, social ou culturel assignant à un rôle subi, assumé ou refusé…, d’un choix personnel ?

Vidéo a/s du genre : http://youtu.be/PfsJ5pyScPs

Recherche

1- Les institutions religieuses sont suspectes de discrimination à l’égard des femmes. Que dire en ce qui concerne le christianisme, et en particulier l’Eglise Catholique ?

2- Les représentants des Eglises chrétiennes – et d’autres religions – ont-ils raison de s’opposer au mariage et à l’adoption par des couples homosexuels ?

3- Comment comprenons-nous ce que les deux récits de Création disent de l’homme et de la femme ?

1er récit de Création (Gn 1,26-27)

Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance. Qu'il soit le maître des poissons de la mer, des oiseaux du ciel, des bestiaux, de toutes les bêtes sauvages, et de toutes les bestioles qui vont et viennent sur la terre. » Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, il les créa homme et femme.

2nd récit de Création (Gn 2,7.18-25)

Le Seigneur Dieu modela l'homme avec la poussière tirée du sol ; il insuffla dans ses narines le souffle de vie, et l'homme devint un être vivant.

Le Seigneur Dieu dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Je vais lui faire une aide qui lui correspondra. » Avec de la terre, le Seigneur Dieu façonna toutes les bêtes des champs et tous les oiseaux du ciel, et il les amena vers l'homme pour voir quels noms il leur donnerait. C'étaient des êtres vivants, et l'homme donna un nom à chacun. L'homme donna donc leurs noms à tous les animaux, aux oiseaux du ciel et à toutes les bêtes des champs. Mais il ne trouva aucune aide qui lui corresponde.

Alors le Seigneur Dieu fit tomber sur lui un sommeil mystérieux, et l'homme s'endormit. Le Seigneur Dieu prit de la chair dans son côté, puis il le referma. Avec ce qu'il avait pris à l'homme, il forma une femme et il l'amena vers l'homme.

L'homme dit alors : « Cette fois-ci, voilà l’os de mes os et la chair de ma chair ! On l’appellera : femme. » A cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un. Tous les deux, l'homme et sa femme, étaient nus, et ils n'en éprouvaient aucune honte l'un devant l'autre.

Textes : <http://tinyurl.com/sur-le-genre> ou ci-dessous

# Ordination des femmes ?

Selon Jean-Paul II l'impossibilité d'ordination des femmes est directement issue des choix du Christ lui-même :

« En n'appelant que des hommes à être ses Apôtres, le Christ a agi d'une manière totalement libre et souveraine. Il l'a fait dans la liberté même avec laquelle il a mis en valeur la dignité et la vocation de la femme par tout son comportement, sans se conformer aux usages qui prévalaient ni aux traditions que sanctionnait la législation de son époque »

« D'autre part, le fait que la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu et Mère de l'Église, n'ait reçu ni la mission spécifique des Apôtres ni le sacerdoce ministériel montre clairement que la non-admission des femmes à l'ordination sacerdotale ne peut pas signifier qu'elles auraient une dignité moindre ni qu'elles seraient l'objet d'une discrimination; mais c'est l'observance fidèle d'une disposition qu'il faut attribuer à la sagesse du Seigneur de l'univers. »

# A propos du mariage homosexuel Le Monde, 27 octobre 2012

*Xavier Lacroix est théologien, philosophe, membre du comité consultatif national d'éthique.*

**Pourquoi l’Eglise ne peut-elle être qu’opposée au mariage entre deux personnes du même sexe ?**

Vous remarquerez que dans ce débat l’Eglise catholi­que ne met pas en avant la croyance mais une posi­tion éthique, car ce sont des biens fondamentaux qui sont en question. L’Eglise développe deux types d’ob­jections : l’une liée à la différence sexuelle, l’au­tre à la place de l’enfant dans l’homoparentalité. Elle pointe en outre le flou qui entoure aujourd’hui le sens du ter­me mariage.

Neuf personnes sur dix pensent que le mariage est la célébration sociale de l’amour. Pourquoi, alors, ne pas le célébrer entre deux personnes du même sexe qui s’ai­ment ? Or, anthropologiquement, traditionnel­le­ment, juridiquement, universellement, le mariage n’est pas que cela. Il est l’union entre un homme et une fem­me en vue de procréation : si on lui enlève la diffé­rence de sexe et la procréation il ne reste plus rien, si ce n’est l’amour, qui peut rompre. Le mariage est aus­si une institution et pas seulement un contrat. En l’oc­currence, l’institution du mariage est définie par un cor­pus de droits et de devoirs des époux entre eux et envers les enfants. La société y intervient comme tiers, considérant qu’elle en a besoin pour l’in­térêt général. La société a-t-elle « besoin » de l’amour homo­sexuel, de couples homosexuels soli­dai­res. Peut-être, mais j’en doute.

**La réalité est faite de couples hétérosexuels non mariés avec des enfants, de couples mariés sans enfant, de couples homosexuels, avec ou sans en­fants… L’Eglise catholique n’a-t-elle pas au fond des difficultés à accepter les évolutions sociéta­les ?**

Ce n’est pas parce que des couples mariés sont stéri­les ou choisissent de ne pas avoir d’enfant, que le sens de l’institution change. Elle ménage toujours une place pour l’enfant. En outre, les changements socio­lo­giques actuels me semblent superficiels par rapport à une réalité anthropologique qui demeure. Si le ma­ria­ge se limitait à une célébration de l'amour, il n’y au­rait plus de fondement pour la filiation, la pa­renté. Or, qui dit mariage, dit filiation. Aujourd’hui pa­renté et conjugalité sont dissociées de fait, mais l’institution continue de les articuler. La présomption de paternité est le cœur du mariage civil. Il articule conjugalité et pa­rentalité et lie la filiation à la nais­sance. Le droit, et nos contemporains, continuent de penser qu’il est bon d’être le fils ou la fille de ceux dont on est né car on sait que la dissociation entre filiation et naissance est cause de souffrance.

Les partisans de l’homoparentalité disent eux que la différence sexuelle n’a pas d’importance, qu’il n’est pas important qu’un enfant soit né d’untel et d’une tel­le ; ils occultent la naissance. Affirmer cela, c’est dire poliment que le corps ne compte pas. C’est gra­ve, car cela revient à penser que tout vient de la vo­lonté et de la culture. Or, le corps aussi est important et le rôle de toute civilisation est de tenir ensemble nature et cultu­re. On est homme ou fem­me, on peut en­gendrer ou pas. Il y a là des limites. L’opposition de l’Eglise s’ap­pa­rente donc ici à une forme de résis­tance à la volonté de toute puissance.

**Si on vous suit, l’adoption par des couples hétéro­sexuels ou par des célibataires devrait aussi être évitée ?**

L’adoption est toujours une souffrance. Mais, dans le cas des couples hétérosexuels, cette souffrance est rattrapée par le fait que le couple adoptant est ana­lo­gue aux parents biologiques. Le projet actuel nie cet­te analogie. Quant à l’adoption ouverte aux céli­bataires, elle a un avantage par rapport à l’adop­tion par des couples homosexuels : elle dit la caren­ce. En recon­nais­sant clairement qu’il n’y a pas de père ou de mè­re, la loi dit la vérité. La future loi dirait que l’enfant a deux pères ou deux mères ; la loi affirmerait donc une fiction et gommerait la souf­france. Ou alors il faudra dire à l’enfant qu’il a trois parents...

**N’est-ce pas le rôle de l’Etat de prendre en compte les nouvelles réalités ?**

Il y a une différence entre faire face, assumer, ac­com­pagner des réalités de familles très complexes et défi­nir, a priori, ce que sera désormais une famille. La so­ciété n’est pas dans son rôle en encourageant la pré­ca­rité. Par ailleurs, les enfants élevés dans des cou­ples homosexuels sont déjà protégés et ces cou­ples entrent dans un cadre juridique. La compa­gne ou le compagnon du parent peut obtenir une délé­gation de l’autorité parentale.

**Ils ne bénéficient pas pour autant d’une égalité de droits…**

Le droit est inférieur, mais c’est normal, car le deu­xiè­me membre du couple n’est pas le père ou la mère. L’iné­galité existe mais elle n’est pas créée par la loi : elle vient de la situation dans laquelle deux adultes ont mis un enfant. Ce n’est pas à la société de gom­mer cette inégalité. On confond l’égalité de droits et le droit à l’égalité. C’est un peu cynique de vouloir réfor­mer la loi pour justifier son compor­te­ment. On ne peut pas changer la définition de la filiation et de la famille pour tous, pour répondre à la demande de quelques milliers de duos homosexuels minoritaires, qui ont des condui­tes certes respecta­bles, mais qui posent des ques­tions. Or là, les homosexuels veulent entrer dans la norme en la subvertissant.

**Vous récusez donc que le projet de loi soit présen­té au nom de l’égalité ?**

Absolument. Le slogan du « mariage pour tous » sup­po­serait que le mariage est un bien de consommation auquel tout le monde devrait avoir accès. Refuser cela ne signifie pas être discrimi­natoire à l’encontre des couples homo­sexuels. La discrimination consiste à ne pas accorder les mêmes droits dans des condi­tions similaires Or, face à la procréation, les couples homos ne sont pas dans la même situation que des couples hétéros. Structu­rellement, ils ne peuvent pas procréer. En revanche, je pense qu’il y aura discri­mination en­vers les enfants si la loi définit, a priori, que des mil­liers d’enfants seront privés des biens élémentaires que sont un père et une mère.

**Avez-vous compris les propos du cardinal Phi­lippe Barbarin, semblant faire un lien entre maria­ge homosexuel, polygamie et inceste ?**

Je ne prononcerai pas le mot inceste mais je vois ef­fec­tivement dans la création du mariage pour tous l’amorce d’une dérégulation et d’un déni des limites.

**A l’occasion de ce débat, l’Eglise s’efforce de cla­rifier sa position face à l’homosexualité. Son appel à accueillir les homosexuel(le)s tout en réprouvant leurs actes est-il tenable ?**

On a un héritage biblique, qui objectivement a hor­reur de l’homosexualité. Cela dit, Jésus n’en parle ja­mais et pour l’Eglise l’amour est la valeur suprême. Aussi l’amour entre deux hommes ou deux femmes ne pose pas problème à l’Eglise ; c’est l’érotisme qui est plus trouble. Ce n’est pas homophobe de dire que dans le désir physique et les relations homosexuel­les, il y a une limitation spécifique. Pour cette raison, l’Eglise ap­pelle les homosexuels à la continence. Par ailleurs, il faut distinguer entre la parole magistérielle et celle du terrain, des paroisses, qui est plus nuan­cée et où les homosexuel(le)s sont souvent accueil­lis.

**L’Eglise a-t-elle eu raison de lancer le débat ?**

L’Eglise remplit un rôle de suppléance, en rappelant que les mots sont importants. Aujourd’hui, plusieurs termes se diluent : mariage est remplacé par conju­galité, maternité ou paternité par parentalité. Si dans le code civil, on remplace le mot père et mère par pa­rent, lequel sera le parent 1, lequel le parent 2 ? L’Egli­se parle car d’autres ne le font pas. N’y aurait-il pas une forme d’intimidation de la part de certaines associations ? Je me pose la question.

Propos recueillis par Stéphanie Le Bars

Xavier Lacroix, *La confusion des genres* Bayard 2005 (9,80 €, 152 p.)

# Du livre de la Genèse Gn 1,26-27 ; 2,8..25

Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance. Qu'il soit le maître des poissons de la mer, des oiseaux du ciel, des bestiaux, de toutes les bêtes sauvages, et de toutes les bestioles qui vont et viennent sur la terre. » Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, il les créa homme et femme.

Le Seigneur Dieu modela l'homme avec la poussière tirée du sol ; il insuffla dans ses narines le souffle de vie, et l'homme devint un être vivant. Le Seigneur Dieu planta un jardin en Éden, à l'orient, et y plaça l'homme qu'il avait modelé.

Le Seigneur Dieu dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Je vais lui faire une aide qui lui correspondra. »

Avec de la terre, le Seigneur Dieu façonna toutes les bêtes des champs et tous les oiseaux du ciel, et il les amena vers l'homme pour voir quels noms il leur donnerait. C'étaient des êtres vivants, et l'homme donna un nom à chacun. L'homme donna donc leurs noms à tous les animaux, aux oiseaux du ciel et à toutes les bêtes des champs. Mais il ne trouva aucune aide qui lui corresponde.

Alors le Seigneur Dieu fit tomber sur lui un sommeil mystérieux, et l'homme s'endormit. Le Seigneur Dieu prit de la chair dans son côté, puis il le referma. Avec ce qu'il avait pris à l'homme, il forma une femme et il l'amena vers l'homme.

L'homme dit alors : « Cette fois-ci, voilà l’os de mes os et la chair de ma chair ! On l’appellera : femme. » A cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un.

Tous les deux, l'homme et sa femme, étaient nus, et ils n'en éprouvaient aucune honte l'un devant l'autre.